



Pourquoi être proche de tous les Juifs, y compris de ceux que nos Sages définissent comme peu recommandables ?

Lorsque l'on rend service à quelqu'un, il est bien clair que l'on accomplit une Mitsva. En revanche, si l'on agit mal envers lui et si l'on prétend, en outre, qu'une telle attitude est basée sur la Torah, on peut, tout d'abord, mal interpréter la Hala'ha.

On peut aussi, rechercher son intérêt personnel et attaquer son prochain parce qu'on le désire et non parce que le Choul'han Arou'h le demande.

Ainsi, il est dit qu'un juge doit être un homme bon, capable d'accorder des circonstances atténuantes à l'accusé. Même s'il le condamne à la flagellation, ou émet un verdict encore plus sévère, il ne sera pas capable d'appliquer lui-même la sentence, bien que celle-ci soit entérinée par le Choul'han Arou'h. En effet, un juge ne peut en aucune façon supporter la peine de l'autre. C'est donc un émissaire du tribunal qui mettra sa décision en pratique.

Mais, il est une exception à cette règle, le Juste parfait, comme le prophète Chmouel, qui ne

possédait pas d'existence propre et dont l'unique objectif était d'accomplir la Volonté de D.ieu. Il tua donc lui-même Agag.

Les 'Hassidim souhaitent imiter le comportement de leur Rabbi. Ils doivent donc savoir comment entrer en relation avec quelqu'un qui leur est inférieur, afin que celui-ci n'exerce pas une influence négative sur eux, ce qu'à D.ieu ne plaise. Pour autant, il ne faut pas l'écarter. Bien au contraire, on doit l'élever, lui rendre service, y compris matériellement. C'est de cette manière que l'on pourra, par la suite, lui rendre service moralement.

Commentant le verset " D.ieu illumine les yeux de l'un et de l'autre ", nos Sages soulignent que D.ieu vient en aide à celui qui aide les autres, qu'il lui permet de se maintenir sur le droit chemin, qu'il satisfait, de Sa main large, tous ses besoins, de même que ceux des membres de sa famille.

C'est donc de cette manière que l'on reçoit les bienfaits de D.ieu, qui sont infinis, que D.ieu accorde également le réceptacle permettant de les révéler et de les contenir.

Extrait d'un discours prononcé par le Rabbi, le 10 Chevat 5714-1954